



Commune de : 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING
AVIS DE DECISION : OCTROI



Art. D.29-22 du Livre Ier du CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

Le Collège Communal informe la population de la décision d'octroi du Fonctionnaire Technique du 10 avril 2024, tendant à la prolongation de la validité d'un permis unique délivré à la SA WIND4WALLONIA 2, Boulevard Pierre Mayence 1 à 6000 CHARLEROI:

Projet : Prolongation du délai de validité de l'autorisation pour une durée maximale de 30 ans :

Permis unique concerné délivré le 20 juin 2016 dont le terme échet le 28 août 2029 (exploitation 1 éolienne supplémentaire en extension du parc éolien existant)

A l'établissement : SA ELECTRABEL, Rue des Eoliennes à 7903 LEUZE-EN-HAINAUT.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu :

OÙ?	A l'Administration communale - Service des Travaux Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal
Quand ?	Le mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h ainsi que le vendredi de 16h à 20h*

** Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h ou le samedi matin, il y a nécessité de prendre RDV au plus tard 24h à l'avance via ces coordonnées :*

Administration Communale - SERVICE TRAVAUX/URBANISME	
	069/87.16.38
@	environnement@frasnes-lez-anvaing.be

Instance de recours :

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le **Conseil d'Etat**, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la partie III du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Le présent avis sera affiché pour une durée de 20 jours, à savoir du **16 avril au 06 mai 2024**.

A FRASNES-LEZ-ANVAING, le 16 avril 2024.

Le Directeur Général f.f.,

Madame MAES Valérie



Le Bourgmestre,

Madame DE SAINT MARTIN Carine